

Programme de report des droits canadien

Cher(ère) client(e),

Comme vous le savez sans doute, le gouvernement du Canada a annoncé le 27 mars 2020 qu'il donnerait aux entreprises la possibilité de reporter jusqu'au 30 juin 2020 le paiement de la TVH, de la TPS et des droits de douane pour les mois de mars, avril et mai. Ce programme de report fait partie d'un ensemble plus vaste de mesures de secours offertes aux entreprises touchées par les dispositions visant à contenir la propagation de la COVID-19 ou du coronavirus.

En tant que courtier en douane et partenaire essentiel de la chaîne d'approvisionnement, Livingston s'engage à continuer de vous aider à trouver des façons de simplifier le commerce. Nous sommes sensibles aux défis auxquels le milieu des affaires fait face, et nous comprenons que toutes les entreprises ont des circonstances uniques et variées en cette période sans précédent.

Cependant, pour nous assurer que nous sommes en mesure de continuer à répondre aux besoins de votre chaîne d'approvisionnement et de maintenir notre propre continuité d'affaires, nous demandons à tous les clients qui comptent sur le cautionnement de Livingston pour garantir le paiement de leurs droits et taxes de continuer à payer leurs factures, y compris les droits, les taxes et les frais de services en fonction de leurs modalités de paiement standards.

Pour vérifier si vous payez vos droits de douane directement ou si vous comptez sur le cautionnement de Livingston pour garantir le paiement, ou si vous avez des questions sur vos modalités de paiement ou sur la façon dont nous pouvons vous aider à simplifier davantage le processus douanier, veuillez communiquer avec votre représentant du service à la clientèle.

Cordialement,

L'équipe Livingston